



Extrait du Presse-toi à gauche !

<http://www.pressegauche.org/LA-JOURNEE-DE-GREVE-ETUDIANTE-A-L-UQO-D-HIER-en-image-Le-Petit-lundi-dans-l>

LA JOURNÉE DE GRÈVE ÉTUDIANTE À L'UQO D'HIER, en image... (Le Petit lundi dans l'Outaouais)



- Communiqués -

Date de mise en ligne : mercredi 18 avril 2012

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

LA JOURNÉE DE GRÈVE ÉTUDIANTE À L'UQO D'HIER, en image... (Le Petit lundi dans l'Outaouais)

LA JOURNÉE DE GRÈVE ÉTUDIANTE À L'UQO D'HIER, en image...

Aujourd'hui, Jeudi le 18 avril 2012 - L'occupation policière de l'UQO se poursuit Les étudiants sont toujours debouts et déterminés à poursuivre leur lutte. Incroyable !!

Les étudiants sont inspirés et inspirants. Les policiers de Gatineau eux sont beaucoup moins édifiants. Ils sont même honteux. En effet, les quelques 300 manifestants, qui se dirigeaient du Pavillon Taché vers le Pavillon Brault dont beaucoup de groupes communautaires et syndicaux, mais surtout des étudiants de l'UQO et du CÉGEP de l'Outaouais, ainsi que des professeurs de CÉGEP de Montréal, se sont retrouvés pour la plupart pris dans une souricière, sur la Promenade du Lac-des-fées, et ce durant environ 4 heures. Ils ont tous été arrêtés pour entrave à la circulation routière avec une amende de 400\$.

Alerté, d'autres étudiants, profs du CÉGEP et de l'UQO et même des résidents du quartier sont venus encourager et supporter les « prisonniers à ciel ouvert » durant les trois heures qu'a duré le piège policier.

Pendant ce temps, des étudiants qui ont eu le « malheur » d'avoir pris part au mouvement de grève étudiante, mais qui ont envie de poursuivre leur cours, se sont fait empêché de rentrer à l'UQO. Il y a même au moins un cas où les policiers ont sorti un étudiant qui était assis dans une classe ce matin en train de suivre son cours.

IMPORTANT : Quelques consignes aux manifestants arrêtés aujourd'hui

Dans les dernières semaines, les services de police à travers le Québec invoquent l'article 500.1 du Code de la sécurité routière pour empêcher les manifestations étudiantes qui s'opposent à la hausse des droits de scolarité. Aujourd'hui les étudiants de l'Outaouais et les citoyens venus les appuyer dans leur lutte ont goûté à ce traitement policier détestable.

Voici quelques informations utiles à transmettre aux manifestants qui ont été arrêtés :

Ce qu'il faut faire :

1. Ne rien dire aux policiers, ni rien écrire sur le constat d'infraction ;
2. Il est important de contester, car si vous êtes arrêté une deuxième fois pour le motif d'entrave à la circulation, l'amende pourrait être de 3000\$ et augmentera une troisième fois et les suivantes.
3. Un recours juridique s'organise. Quoi faire pour participer au recours juridique de Me Denis Poitras :
 - a. Envoyer une copie de votre constat d'infraction à l'adresse courriel suivante : poitrasdenis@gmail.com ou par télécopieur au 514-289-1729
 - b. Transmettez-lui votre nom et votre date de naissance